

# Accueil périscolaire 2025/2026

## Comment ça marche ?

L'accueil périscolaire est organisé par la commune. Il est facultatif et indépendant du temps scolaire obligatoire assuré par l'Éducation Nationale.

**TOUT ACCUEIL NÉCESSITE UNE INSCRIPTION.**

**TOUTE RÉSERVATION DOIT ÊTRE HONORÉE OU ANNULÉE.**

Le règlement intérieur des services périscolaires a été mis à jour par délibération du Conseil Municipal n°2023/032/06-07 du 06 juillet 2023. Il est consultable sur le site Internet de la mairie ou sur Issila.

## Inscriptions

Un seul contact pour inscrire votre enfant :

Pôle périscolaire  
Groupe scolaire Jules Bruant  
1017 avenue d'Uriage - 38410 Vaulnaveys-le-Haut

04 76 89 02 32  
periscolaire@vaulnaveys-le-haut.fr



Pratique ! Une fois l'enfant inscrit, les réservations ou annulations pour les différents accueils se font sur le portail famille Issila

Les informations notées dans les cahiers de liaison ou communiquées aux agents dans les écoles seront perdues !

## Les horaires

**Garderie du matin**  
De 7h15 à 8h20

**Pause méridienne**  
De 12h00 à 13h50

**Garderie du soir**  
De 16h30 à 18h15

**Aide aux devoirs\***  
De 16h30 à 17h20  
\* Sur inscription auprès du Directeur d'école et à partir du CE1.

## Réservations & Annulations

### Restauration scolaire

Modification des réservations, **jusqu'à 7h00, 1 jour ouvré avant** le repas concerné en tenant compte des jours fériés.

Exemples : lundi avant 7h00 pour mardi ; vendredi avant 7h00 pour lundi. Au-delà, le repas ne peut plus être commandé (l'enfant ne pourra pas être accueilli), ni décommandé (le repas sera facturé).

### Accueils périscolaires

Réservations et annulations **jusqu'à 7h00, le jour même.**

Exemple : lundi avant 07h00 pour lundi.

## Retards

Les familles doivent impérativement **recupérer leurs enfants à l'heure !** Trois retards entraîneront l'exclusion de l'élève des services périscolaires.

Chaque retard est signalé au service périscolaire et est facturé forfaitairement 5€. En cas de retard important, l'enfant est remis au service de la police pluri-communale.

Tout accueil non annulé dans les délais est facturé, même si l'enfant n'est pas présent. Pour les réservations hors délai, ou en cas d'absence de réservation, une pénalité forfaitaire de 5€ est appliquée.

## Tarifs

### Repas Garderie & Aide aux devoirs

Tarifs selon quotient familial.  
Détail disponible sur le verso.

### Dépannage majoré Pénalité forfaitaire

5 € en supplément de la prestation, si réservation hors délai ou absence de réservation.

# Accueil périscolaire 2025/2026

## Tarifification

Votée au Conseil municipal du 30 mai 2024, la politique tarifaire des services périscolaires de la commune se veut plus juste et équitable. En fin d'année 2023, la municipalité a lancé une étude en faisant appel à un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des collectivités sur l'évolution des tarifications. Les tarifs sont désormais individualisés en fonction du quotient familial (QF) de la famille.

### Outil de simulation

Pour une rentrée réussie :

- Demandez le calcul de votre QF auprès de la CAF.
- Calculez votre tarif individualisé grâce à l'outil de simulation.



⚠  
5 € en supplément de la prestation, si réservation hors délai ou absence de réservation.

### Calcul du tarif usager

Activité	Tpi minimum QF < 550	Tpi maximum QF < 2200
Restauration scolaire Pause méridienne	25 %	100 %
Restauration scolaire Pause méridienne avec PAI	25 %	100 %
Garderie du matin	25 %	100 %
Garderie du soir Départ avant 17h30 ou étude surveillée	25 %	100 %
Garderie du soir Départ après 17h30 ou étude surveillée + garderie	25 %	100 %

### Grille tarifaire

Activité	Tpi minimum QF < 550	Tpi maximum QF < 2200
Restauration scolaire Pause méridienne	1,95 €	7,80 €
Restauration scolaire Pause méridienne avec PAI	0,98 €	3,90 €
Garderie du matin	0,81 €	3,25 €
Garderie du soir Départ avant 17h30 ou étude surveillée	1,16 €	4,65 €
Garderie du soir Départ après 17h30 ou étude surveillée + garderie	1,40 €	5,58 €

### Sécurité aux abords de l'école

La sécurité de vos enfants est notre priorité, en particulier aux abords de l'école. Pour garantir un environnement serein et sécurisé, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- **Respectez les règles de circulation et les zones piétonnes autour de l'établissement.** La prudence est essentielle, notamment lors des arrivées et départs des élèves.
- **Seuls les chiens tenus en laisse sont autorisés.** Veillez à ce qu'ils soient parfaitement maîtrisés, car certains enfants peuvent en avoir peur et leur présence peut représenter un risque.
- **Il est strictement interdit de fumer aux abords de l'école,** pour le bien-être et la santé de tous.



Merci à chacun de contribuer à faire de l'école  
un lieu sûr, accueillant et paisible pour tous.